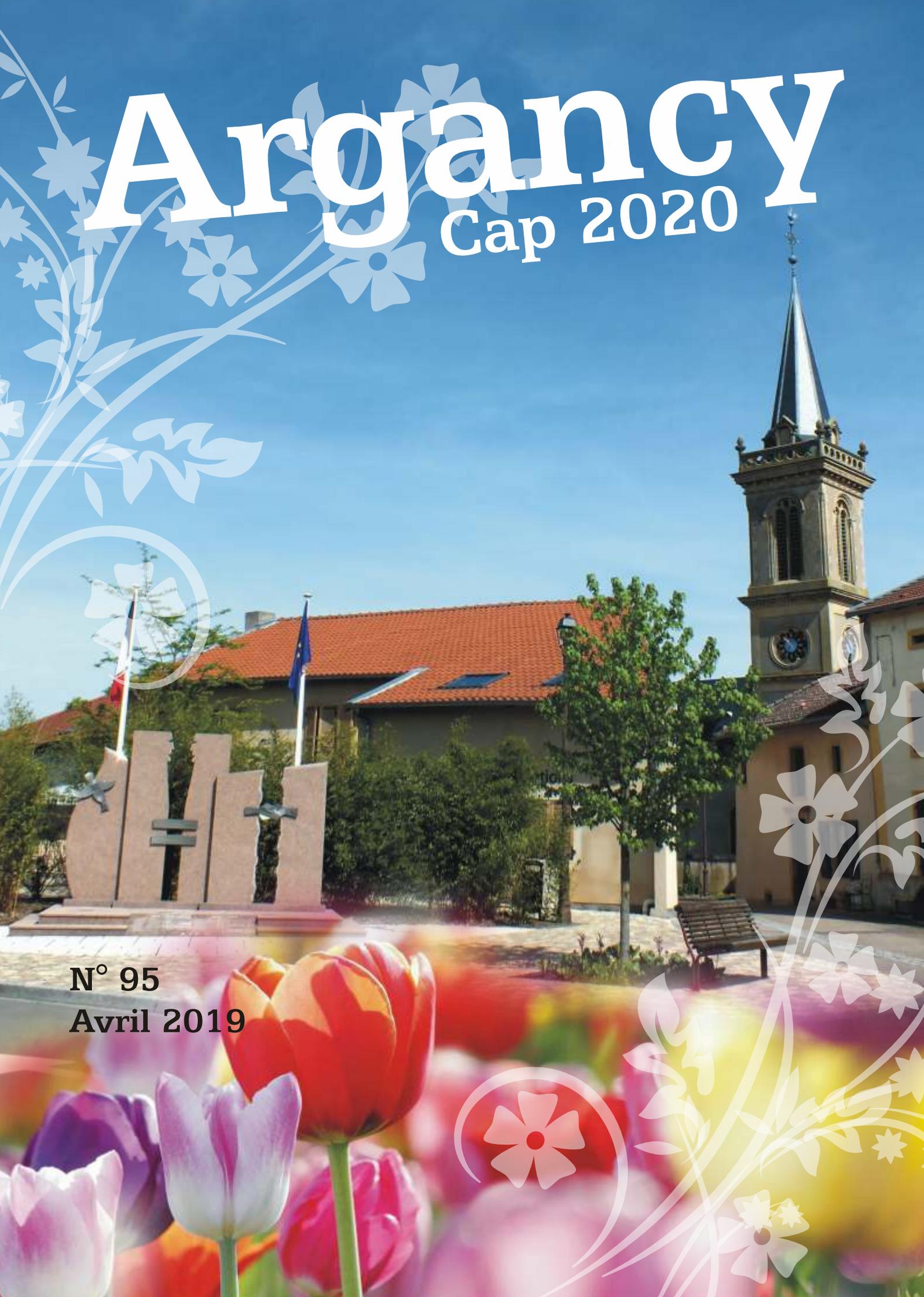


Argancy

Cap 2020



N° 95
Avril 2019

Sommaire

Conseils municipaux	4	E.I.M.D	28
Conseil du 7 décembre 2018		Concerts et auditions du dernier trimestre	
Conseil du 27 décembre 2018		CIAS	29
Conseil du 31 janvier 2019		Centres aérés d'avril	
Travaux	12	Bibliothèque	30
Réhabilitation du 7 rue de Bussière		Programme des activités à venir	
Travaux de sécurité et mise aux normes		Voeux du maire aux bénévoles	
Les ateliers municipaux prennent de la couleur		Les Insolivres 2019	
Initiative citoyenne	13	Environnement	32
Les gilets jaunes passent au vert		La gestion différenciée	
Vivre à Argancy	14	La brève écolo : zéro déchet, par où commencer ?	
Voeux du maire au personnel communal		Un jardin sans pesticide	
Noël sur la place		Recyclage des ampoules	
Voeux du maire à la population		La sarcelle d'hiver	
Noces de diamant		Des poules dans son jardin	
Noces d'or		Pensez à votre santé, ramassez les crottes de votre chien	
CCAS : Vœux en maison de retraite		Les associations et vous	36
Le club « La joie de vivre » cesse ses activités		US Argancy	
Accueil des nouveaux arrivants		Un artiste lorrain par bulletin	37
Accueil des bébés de 2018		Emile Gallé	
Remise des médailles du travail		A savoir	38
Remise des prix des maisons fleuries		Les élections européennes	
Concours 2019 des maisons fleuries		Recensement obligatoire à 16 ans	
A vos agendas : Troc aux plantes		Application Illiwap	
Vélo gourmand		Chasse communale	
Don du sang		Nouveaux horaires du CALM (Centre d'Amélioration de l'Habitat de la Moselle)	
Visite des jardins en Meuse		ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) à votre service	
Boîtes à livres		Réglementation sur l'utilisation des drones	
Groupe scolaire	25	Urbanisme	42
Epiphanie et chandeleur à la maternelle		Déclarations préalables et permis de construire	
Visite de la centrale de Cattenom		Etat civil	43
Découverte de la cathédrale de Metz			
Mardi Gras			
Collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz	27		
Conférence de Mme Kolinka			

Nouvelle rubrique

La brève
écolo



Objectif zéro déchet !

Chaque trimestre, la brève écolo vous présentera les techniques et astuces pour consommer mieux, polluer moins et réduire le volume de vos déchets.



Mesdames, Messieurs, chers administrés,

La 24^e année de mandat d'élus dont la cinquième en tant que Maire se termine ; une autre va s'ouvrir, la dernière du mandat pour l'équipe municipale. Reconnaître que nous avons des espoirs et des rêves communs ne fera pas disparaître les obstacles, ne résoudra pas tous les problèmes et ne remplacera pas la difficile tâche d'essayer de forger l'avenir de nos trois villages.

C'est pourtant en puisant dans notre imagination, notre énergie, nos ambitions, que nous pouvons continuer notre engagement, malgré l'ingratitude totale vis-à-vis de ce qui est fait. L'insatisfaction de l'administré est une règle intangible. « Si nous passons notre temps à nous dire que les critiques qui nous sont faites sont injustes alors ce n'est pas la peine, il faut raccrocher ». Le maire rural fait automatiquement de la politique au quotidien, non pas pour une obscure stratégie de parti politique, mais « parce qu'au jour le jour, il compose, décide, gère et doit considérer tous ses administrés comme s'ils étaient des amis ».

Devenir maire, c'est répondre « à une envie de rendre service ».

C'est de cette façon, que nous allons faire progresser la solidité et l'efficacité de l'action publique engagée il y a 5 ans, alors que notre pays doit toujours faire face à une grave crise économique.

Comme toutes les communes, nous n'échappons pas aux baisses des dotations d'Etat (même pour des aménagements obligatoires demandés par ce même Etat...). L'engagement a pourtant été pris d'arrêter la baisse des dotations et de compenser les pertes de ressources liées à la réforme de la taxe d'habitation.

La vigilance restera de mise car l'Etat, quel qu'il soit d'ailleurs, a une fâcheuse habitude à oublier ses promesses financières ou dans ce cas précis, à compenser mais à valeur moindre. A suivre...

La réforme territoriale et la baisse des dotations nous contraignent à une réelle concertation entre nos vingt communes.

Nous sommes obligés de bâtir ensemble l'organisation administrative et technique de demain et d'aller encore plus loin dans notre organisation territoriale. Nous devons nous préparer à vivre ensemble, non seulement au sein de notre commune, mais également avec les collectivités qui composent le territoire du Grand Est. Le schéma de mutualisation doit nous permettre d'aller vers une nouvelle dynamique territoriale de services, auprès de l'ensemble de nos populations. Nous devons améliorer nos services tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Faire mieux avec moins. Si nous devons penser la commune de demain avec la Communauté de Communes, nous devons d'abord, et avant tout, assurer notre quotidien. Cette préoccupation passe par une gestion rigoureuse qui doit nous permettre de préparer l'avenir dans la sérénité. C'est pour cela, qu'après plusieurs années d'investissements importants, nous avons fait le choix de marquer le pas au niveau des investissements qui coûtent en fonctionnement et de choisir de continuer à agrandir le parc locatif pour assurer un peu plus l'avenir de la commune comme annoncé dans le dernier bulletin. Fort heureusement, les investissements et les aménagements réalisés ces dernières années nous permettent d'assurer un accueil favorable pour les nouvelles générations. La qualité de nos équipements conforte l'intérêt des familles, en particulier dans le domaine scolaire et associatif.

Une nouvelle fois, je tiens à remercier le réseau associatif ainsi que toutes les équipes municipales pour leur collaboration à la réussite de tous ces projets.

Voilà, chers administrés, ces quelques lignes qui, je le souhaite, seront pour vous tous un véritable message d'encouragement.

Ensemble, continuons dans ce même état d'esprit qui nous anime quotidiennement pour que, malgré un contexte national perturbé, nous puissions atteindre ce même objectif : « Le bonheur de chacun d'entre nous ».

*« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »
Antoine de Saint-Exupéry*

Jean-Paul Vetzal
Maire d'Argancy-Olgy-Rugy



Rétablissement de la taxe d'aménagement

M. le maire informe le conseil municipal que dans sa séance du 18 mai 2017, le conseil communautaire de Rives de Moselle a décidé de la suppression de la zone d'aménagement concerté du pôle industriel Nord Métropole Lorraine.

En conséquence, la taxe d'aménagement est rétablie de plein droit pour la part communale.

En application de l'article L.331-16 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit fixer le taux de la taxe pour cette zone dans les conditions prévues à l'article L.331-14 du même code.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la taxe à 5 %.

Recours à des agents non titulaires à contrat déterminé

M. le maire demande au conseil municipal l'autorisation permanente de recourir à un ou plusieurs agents non titulaires en cas de besoin – remplacement d'un agent momentanément indisponible, accroissement temporaire ou accroissement saisonnier d'activité.

M. le maire en informera le conseil municipal à la séance suivante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à M. le maire l'autorisation de recourir à un ou plusieurs agents non titulaires selon les besoins.

Projet d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A4

La Préfecture de la Moselle nous informe que la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) a déposé auprès de leur service un dossier relatif au projet d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A4 – contournement Nord-Est de Metz sur le territoire de six communes (Haucourt, Argancy, Charly-Oradour, Faily, Vany et Mey), se composant, d'une part, d'une demande d'autorisation environnementale pour des installations, ouvrages, travaux et activités et d'autre part, d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis qui est le suivant :

- Le conseil municipal est favorable au projet d'extension proposé par la SANEF,
- **Le conseil municipal exprime cependant ses plus expresses réserves sur les pollutions, particulièrement sonores, qui seront générées par les aménagements envisagés, d'autant plus que les études de bruit appuyant le dossier ne prennent pas en compte l'éventuel contournement des poids lourds sur la traversée de Metz par l'Est.**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet donc un avis favorable mais réservé sur cette demande d'autorisation.



Appel d'offres pour la transformation et l'extension de la mairie et la création de logements

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, présente au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres émis pour la transformation et l'extension de la mairie et la création de logements.

N°	LOT	Entreprise	Montant H.T.	Montant estimatif H.T.
1	Gros oeuvre	SARIBAT	227 000,00 €	195 200,09 €
2	Charpente couverture	S.N. EISENBARTH	29 091,42 €	43 400,00 €
2 bis	Étanchéité	CIBE	11 793,22 €	14 311,00 €
3	Isolation thermique ext.	PRO FACADE	28 895,35 €	37 741,05 €
4	Menuiseries extérieures	HAS ALU	18 050,94 €	19 950,00 €
5	Plâtrerie	CAMUS	43 709,85 €	52 551,89 €
6	Menuiseries intérieures	CAPDOUZE	46 533,67 €	40 004,30 €
7	Electricité	HOFFMANN	50 466,00 €	51 755,00 €
8	Chauffage ventilation	MEA & MERTZ	20 500,00 €	19 717,00 €
8 bis	Plomberie sanitaire	MEA & MERTZ	23 900,00 €	29 765,00 €
9	Faïence carrelage	NASSO	20 140,43 €	26 847,60 €
10	Peinture	E.G.P.L.	27 980,00 €	35 398,00 €
11	Sols souples	CORBIAUX SAS	13 428,54 €	19 678,11 €
12	Serrurerie	Nouvelle consultation à venir *	45 479,00 €	45 479,00 €
MOINS DISANT			606 968,42 €	631 798,04 €

*Observation : avec lot n°12 estimé

Le conseil municipal approuve par 11 voix pour, 1 voix contre (Danièle Reymond) et 2 abstentions (Anne Zannol et Albert D'Amato), les propositions de la commission d'appel d'offres communale et autorise M. le maire à signer les marchés des lots retenus.

Requête d'un locataire d'un étang communal

M. le maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu d'un locataire d'un étang communal sur le ban d'Argancy. Celui-ci souhaite une remise de 20 % sur le prix de la location justifiant qu'il doit effectuer divers travaux d'entretien et de nettoyage.

Après débat, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder une remise de 20 % à partir du 1^{er} janvier 2019.

Contrat d'assurance groupe statutaire

Augmentation des taux à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. le maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 11 août 2016, la commune a adhéré au contrat d'assurance statutaire et l'informe d'une future augmentation des taux de cotisations à compter du 1^{er} janvier 2019.

Décision modificative de crédit N°1

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit n° 1.

Investissement - dépenses

Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
21578	Matériels et outillages de voirie	11 000,00 €	4 000,00 €	15 000,00 €
2158	Matériels et outillages techniques	2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
2183	Matériels de bureau et informatique	20 000,00 €	-6150,00 €	13 850,00 €
2312	Immobilisation en cours - terrains	20 000,00 €	-8 000,00 €	12 000,00 €
2313	Immo. en cours - constructions	40 000,00 €	27 000,00 €	67 000,00 €
2315	Immo. en cours - Install. Techniques	50 000,00 €	-15 000,00 €	35 000,00 €
2138/312	Achat immobilier	70 000,00 €	-40 000,00 €	30 000,00 €
2313/315	Columbarium	20 000,00 €	2 000,00 €	22 000,00 €
202/316	Modification du PLU	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
2313/317	Réfection appartements Ruyg	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL			10 850,00 €	

Investissement - Recettes

Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00 €	12 000,00 €	17 000,00 €
1323	Subv. équipement Département	2 000,00 €	-1 150,00 €	850,00 €
TOTAL			10 850,00 €	

Fonctionnement - Dépenses

Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
611	Contrats de prestations de services	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
615228	Entretien réparation bât. publics	20 000,00 €	-5 000,00 €	15 000,00 €
615232	Entretien réparation réseaux	30 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
6226	Honoraires	5 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00 €	-2 000,00 €	6 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 000,00 €	2 350,00 €	10 350,00 €
TOTAL			19 350,00 €	

Fonctionnement - Recettes

Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
73212	Dotation Solidarité communautaire	310 000,00 €	6 000,00 €	316 000,00 €
7381	Taxe addition. droits de mutation	0,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €
7482	Compens. perte T. addition. mutation	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €
7488	Autres attributions et participations	0,00 €	4 350,00 €	4 350,00 €
TOTAL			19 350,00 €	



Résultat de l'appel d'offres concernant la réhabilitation d'une maison en logements

M. le maire informe le conseil municipal d'une nouvelle consultation pour le lot n° 6 « menuiseries intérieures » infructueux lors des résultats de l'appel d'offres « réhabilitation d'un bâtiment existant (maison de village) en logements » (confère délibération du 15 octobre 2018).

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est la suivante :

Société Capdouze pour un montant HT de 50 353,45 €.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de la commission d'appel d'offres communale et autorise Monsieur le maire à signer le marché du lot retenu.

Projet de lotissement à Rugy

M. le maire informe le conseil municipal d'un projet de lotissement présenté par M. Christophe Michel de Logane Immobilier.

Le projet entre dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation prévues dans notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) et sera réalisé sur la zone à aménager en extension urbaine à Rugy.



Modification de la durée de travail d'un emploi à temps non complet

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis demandé au Comité Technique Paritaire en date du 16 janvier 2019,

M. le maire rappelle aux conseillers municipaux :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint territorial d'animation permanent à temps non complet 17 heures hebdomadaires en raison du départ d'un agent,

Après avoir entendu M. le maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 :

La suppression, à compter du 1^{er} février 2019, d'un emploi permanent non complet à 17 heures hebdomadaires d'adjoint territorial d'animation.

Article 2 :

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent non complet à 20 heures hebdomadaires d'adjoint territorial d'animation.

Article 3 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Avis sur la résolution générale du 101^e congrès des maires et des présidents d'intercommunalités

Vu que le congrès de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF,

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales,

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité,

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires,

Considérant que, l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État,

Considérant que :

Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont, toutes, des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays.

Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges opérés par la loi et qu'elles sont donc un dû et non une faveur.

Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal.

La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires. Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres.

L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion.

La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris ».

La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales.

La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser.

L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité.

Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte.

Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées.

Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle.

La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux.

La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales.

La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue, quelle que soit leur taille, par la France, dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide ».
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements.
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases.
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement.
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures.

- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales.
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau.
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal d'Argancy est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018, il est proposé au conseil municipal d'Argancy de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le gouvernement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

Subvention départementale pour la bibliothèque

La commune renouvelle la demande de subvention au président du conseil départemental de la Moselle, d'un montant de 1 200,00 €, pour la création ou remise à niveau des collections de base – communes de moins de 3000 habitants.

1. Pour que la demande soit recevable, le conseil municipal s'engage à respecter les points suivants :
 - la bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine,
 - la commune doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents,
 - la commune doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 18 ans,
 - la personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ainsi qu'une session de formation relative au développement ou à la médiation des collections en bibliothèque au choix dans le programme de la formation 2019 de la DLPB (Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques),
 - le bénéficiaire accepte l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB,
 - le projet de développement doit être conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publique,
 - la subvention porte sur les acquisitions pour des



documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune sur la base d'un projet de développement.

2. La commune s'engage à porter cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée et charge M. le maire de constituer le dossier de subvention.

Ouverture anticipée de crédit

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (dépenses réelles d'investissement votées au titre du budget primitif et des décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au

titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2018 (hors chapitre 16 : "Remboursement d'emprunts") : 2 344 240,12 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 586 060,03 €, soit 25% de 2 344 240,12 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 165 : 691,00 €
Remboursement caution M. Mathis
- Total : 691,00 € (inférieur au plafond autorisé de 586 060,03 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'année 2019 avant le vote du budget (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Aménagement de la voirie rue des mirabelliers à Rugy

M. le maire expose au conseil municipal les travaux qui vont être entrepris rue des Mirabelliers à Rugy et présente deux devis de l'entreprise Stradest d'Hauconcourt.

Pour les travaux de prolongement de la voirie :

Montant du devis : 23 204,60 € HT

Pour la création d'une rampe gravillonnée :

Montant du devis : 4 038,80 € HT

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager les travaux et charge M. le maire de signer les devis correspondants.



Prise de position sur le devenir de la ligne SNCF TGV-Est (Metz-Paris)

Le 9 décembre, sans aucune concertation avec les collectivités qui ont financé la ligne à grande vitesse (département, région...) et encore moins avec les associations d'usagers, la SNCF a modifié le cadencement des TGV de la ligne Metz-Paris.

Par d'habiles arguments, elle fait passer pour des progrès la suppression de trains, l'allongement des creux de desserte et le remplacement par des trains low cost qui sont presque constamment surbookés.

Ainsi, dans le sens Metz vers Paris :

- Le train de 8 h 56 de Metz vers Paris, pourtant très utilisé, a purement et simplement été supprimé par la SNCF. Cela oblige les usagers de ce train à se reporter sur celui de 7 h 26, fréquemment surbooké, ou à se rendre à Nancy.
- De même, le train de 19 h 50 a disparu au profit d'un OUIGO à 20 h 12 mais pour lequel il faut être sur le quai au minimum 30 minutes avant le départ du train.... Quel progrès !

Dans le sens Paris vers Metz :

- Le train de 8 h 40 est transformé en OUIGO.
- Le train de 16 h 40 est transformé en OUIGO et avancé à 16 h 10.
- En conséquence, le train de 17 h 40 est le plus souvent surbooké et n'est plus « réservable » quelques jours avant son départ.
- Il n'y a plus que deux trains directs en fin de journée après 18 h : le train direct de 18 h 40 est maintenu, souvent surbooké, mais celui de 19 h 40 a disparu, remplacé par un train à 20 h 13.
- Le train direct de 20 h 40 disparaît sauf à prendre une correspondance via Nancy qui amène le voyageur à 23 h 30 en gare de Metz !

Rapport d'activités Rives de Moselle

M. le maire fait part au conseil municipal de la réception du rapport d'activités de la communauté de communes « Rives de Moselle » retraçant l'activité de l'établissement en 2017 et précise que ce rapport est mis à leur disposition.

Rappelons que les billets OUIGO peuvent être achetés uniquement sur internet, qu'il est impossible de réserver une place et d'acheter un billet en gare au dernier moment, qu'il faut être présent sur le quai au moins 30 minutes avant le départ du train...

Quand nous savons que près de 30 % des Français ont des difficultés avec les démarches et achats numériques, nous sommes en droit d'attendre qu'un opérateur de services publics prennent des dispositions pour accompagner les usagers et non pour les dissuader par la complexification des procédures. En outre, les abonnements et les cartes de réduction SNCF ne s'appliquent pas sur les trains OUIGO. Rappelons également que les voyages SNCF sur la ligne Grand Est sont parmi les plus chers.

Avec ces modifications de service et de cadencement, Metz devient l'agglomération la plus mal desservie sur l'ensemble du Grand Est avec seulement trois trains vers Paris dans la fourchette horaire de 6 h à 9 h, essentielle aux déplacements d'affaires comme de loisirs.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, exige une véritable concertation de la part de la SNCF sur le cadencement des trains sur la ligne Metz-Paris, attend de la SNCF qu'elle remette en place le train de 08 h 56 (Metz-Paris) et de 16 h 40 et 19 h 40 (Paris-Metz) et attend, également, qu'elle propose aux associations d'usagers et aux élus une réunion de concertation dans les plus brefs délais.

Réfection de la toiture de la salle des fêtes

M. le maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Masson de Metz concernant la réfection de la toiture de la salle des fêtes pour un montant HT de 29 995,04 €.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager les travaux et charge M. le maire de signer le devis correspondant.

Réhabilitation du 7 rue de Bussière à Argancy Bientôt 5 logements à la location



Côté rue



Côté jardin



Les travaux ont démarré début janvier 2019



Travaux de sécurité et de mise aux normes

Logements communaux



Sécurisation des escaliers d'accès aux logements communaux par la création d'un auvent de protection.

Salle d'activités à Rugy



Dans le cadre de sa mise aux normes handicapés, la porte d'accès à la salle d'activités de Rugy a été changée.

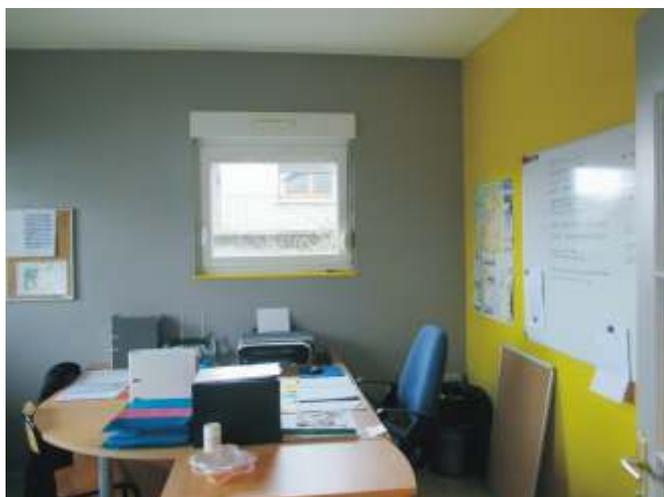
Les ateliers municipaux prennent de la couleur !

Profitant de la saison hivernale, les employés du service technique ont remis au goût du jour l'intérieur de leurs locaux qui en avait bien besoin.

Les couleurs choisies par chacun d'entre eux donnent un caractère pétillant aux locaux qu'ils ont intégrés il y a environ une vingtaine d'année.

« Le travail est un plaisir pour qui est sûr d'en retirer le fruit. »

Stanislas de Boufflers



Initiative citoyenne

Les gilets jaunes passent au vert



Les gilets jaunes ont décidé de mener une action citoyenne en nettoyant plus en profondeur les abords du rond-point d'Argancy.

Cette initiative est partie d'une désolante constatation : cet espace de covoiturage toléré est souvent utilisé pour des dépôts sauvages de débris. Un tas de bois déversé la nuit, en toute impunité, en est encore une fois la preuve.

La municipalité a salué cette initiative en fournissant les sacs poubelles et en procédant à l'enlèvement des déchets.

Bravo à cet acte citoyen et honte aux pollueurs !

20 décembre 2018

Vœux du maire et son équipe au personnel communal



« Il n'y a guère au monde un plus bel excès que celui de la reconnaissance. »
Jean de La Bruyère, moraliste

23 décembre 2018 : Noël sur la place

Malgré moults attermoiements dus à la météo, le père Noël est enfin arrivé, distribuant çà et là des bonbons.



Noël pluvieux, Noël heureux !

Bravo à tous les bénévoles de l'interassociation pour leur dévouement au bon déroulement de cette manifestation.

6 janvier 2019
Cérémonie des vœux du maire à la population
suivie d'un spectacle cabaret et du partage de la galette des rois



Dimanche 6 janvier 2019, Jean-Paul Vetzal, maire, a présenté ses vœux à la population en présence de l'ensemble du conseil municipal et de Marie-Jo Zimmermann qui, même si elle n'est plus députée de la circonscription, a toujours à cœur de soutenir les élus locaux.

Extraits du discours de Jean-Paul Vetzal, maire d'Argancy

[...] « Dans un monde qui se cherche et peine à trouver des repères stables, nous savons, nous Argançois, pouvoir nous appuyer sur des fondations communes. Elles sont notre socle, notre bien commun, notre équilibre.

[...] Bien-vivre ensemble, respect de chacun, progrès pour tous ... trois qualificatifs, trois ambitions pour Argancy. Mais derrière chacune d'elles se tient l'ingrédient essentiel qui fait la force d'Argancy, la substance même, et c'est vous ! »



« Love my cabaret »

Avant le partage de la galette des rois, la municipalité a offert un spectacle «cabaret» riche en surprises et rebondissements. Mathews et son équipe ont proposé une prestation digne des scènes parisiennes. Une bien jolie façon de commencer l'année !



Galette des rois

Pour terminer l'après-midi, les spectateurs ont partagé la traditionnelle galette des rois.

Cette année, Nathan Losson et Eva Tribet ont trouvé la super fève, ce qui a fait d'eux les heureux gagnants d'une bouteille de champagne qu'ils ont bien évidemment remis à leurs parents.

Comme quoi, la gourmandise n'est pas toujours un vilain défaut.



Les noces de diamant de Jean et Michèle Claudel



Originaires de Meurthe et Moselle, Jean et Michèle Claudel résident à Argancy depuis 1963. Ils se sont mariés le 28 février 1959 et ont eu 5 enfants : Sylvain, Jocelyne, Florence, Martine et Alain qui est décédé à l'âge de 2 ans. La famille s'est depuis agrandie avec l'arrivée de 4 petits-enfants : Alexandre, Sabrina, Solène et Guillaume et d'une arrière-petite-fille, Léna.

Jean est un homme de nature et Michèle une passionnée de jardin.

La municipalité réitère ses sincères félicitations à ces deux sympathiques couples, qu'elle n'a pas manqué de gâter.



Les noces d'or de Pierre et Denise Gigueux



Ils se sont connus lors d'un bal à Talange, Pierre habitait Argancy et Denise Hagondange. Ils se sont dit « oui » le 18 janvier 1969. De leur union sont nés trois enfants : Jean-Paul, Sandrine et Sébastien. Ils ont le bonheur d'être entourés de quatre petits-enfants : Maëlle, Margaux, Killian et Marine. Tous deux sont très impliqués dans la vie associative de la commune. Pierre a évolué à l'Union Sportive d'Argancy de 1960 à 1967 et fut président d'Argancy pétanque pendant 10 ans. Il s'adonne toujours à la pétanque, à la pêche et la marche. Quant à Denise, depuis de nombreuses années, elle fait partie des donneurs de sang, du jury des maisons fleuries et elle est bénévole à Argancy pétanque lors des manifestations. Ses plaisirs : marcher et faire son jardin.

Centre Communal d'Action Sociale

Voeux en maisons de retraite

Au nom de la municipalité, et comme chaque année, le C.C.A.S. s'est déplacé en maison de retraite pour présenter ses vœux aux résidents.



Le club « La joie de vivre » cesse ses activités

Voilà, le temps passe.

Il y a 30 ans que Thérèse Barth et Albertine Ochs animent les goûters à la salle des fêtes. C'est un long chemin parcouru dans la joie et la bonne humeur. Excursions, marchés de Noël, anniversaires étaient au rendez-vous, mais tout a une fin.

Hélas, il ne reste qu'un petit noyau bien fidèle, alors il faut savoir tirer sa révérence.

« Merci à tous nos chers membres et nous terminons par un petit clin d'oeil à nos chers disparus ».

Thérèse et Albertine

Argancy-Olgy-Rugy : villages accueillants !



Dimanche 10 mars, la municipalité a accueilli à la salle des fêtes, les nouveaux arrivants dans le village, les bébés nés en 2018, les médaillés du travail et les lauréats des maisons fleuries.

Cette cérémonie a pour but de permettre aux nouveaux Argançois de faire connaissance avec l'équipe municipale, de rencontrer les représentants des différentes associations et ainsi de s'intégrer plus facilement dans la communauté.

Jean-Paul Vetzal, maire, a souligné dans son discours l'importance des naissances qui permettent au village de voir l'avenir du groupe scolaire sereinement. Effectivement, avec 15 bébés en moyenne par an, le renouvellement des élèves est assuré naturellement et la commune d'Argancy-Olgy-Rugy n'a pas besoin de construire massivement pour accroître sa population !

Ils se sont installés dans la commune



18 nouveaux foyers se sont installés en 2018 dans nos 3 villages :

- 8 à Argancy,
- 7 à Olgy
- 3 à Rugy.

**Bienvenue
à tous!**



Les nouveau-nés

16 bébés sont venus agrandir la population de la commune en 2018. La municipalité a offert à chacun d'eux un chèque de 55 €.

Mathias Rozaire	né le 9 janvier	Apolline Lepers	née le 11 mars
Benjamin Bechler	né le 27 janvier	Nathan Spiedt	né le 4 avril
Raphaël Baudinet	né le 30 janvier	Mathilde Walter	née le 6 avril
Liam Weber	née le 31 janvier	Louise Grün-Bazzaro	née le 25 avril
Clémence Laubut	née le 13 février	Célestine Betard	née le 25 juillet
Andrès Mengozzi	né le 15 février	Valentine Moratille	née le 3 septembre
Imène Weber	née le 3 mars	Théo Flausse	né le 15 septembre
Lucy Lallier	née le 7 mars	Anna Minetti	née le 28 octobre

Félicitations !

Remise des médailles du travail

Trois médailles ont été décernées cette année.

Médaille d'argent pour 20 ans de travail :

- Marc-Antoine Fuchs

Médaille d'Or pour 35 ans de travail :

- Patrick Spirckel
- Alain Valentin



Remise des prix aux lauréats des maisons fleuries 2018



36 familles ont été récompensées pour le fleurissement de leur habitation.

Les plus aguerris au jardinage ont remporté un bon d'achat dans une jardinerie locale de 30 €, les autres un bon d'encouragement de 20 €.

Cette remise de récompenses a permis de mettre l'accent sur le partage et l'entraide en insistant sur le prochain troc aux plantes qui permettra d'échanger conseils, boutures et autres plants.



Quelques exemples de réalisations



Concours des maisons fleuries 2019 : c'est reparti !

Le règlement est toujours le même depuis le début du concours :

Chaque année, la commune récompense toutes les personnes qui, par le fleurissement de leur maison, contribuent à embellir nos villages. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire d'Argancy sont concernées. L'objectif est d'inciter les habitants à participer à l'amélioration de notre cadre de vie et à favoriser les échanges entre voisins.

Un jury, composé de membres du conseil municipal et de bénévoles, est créé pour la circonstance.

La participation des habitants est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier a la possibilité d'inscrire les participants.

Les maisons retenues sont celles dont le fleurissement est visible par tous, qu'on soit piéton, cycliste ou automobiliste. Les décisions du jury ne peuvent être remises en cause. Chaque maison retenue par le jury sera récompensée par la remise d'un prix accompagné d'une photo.



Osez le détournement d'objets !



Les critères de sélection sont les suivants :

- L'embellissement de la commune.
- L'harmonie générale se dégageant des arrangements.
- L'entretien régulier tout au long de l'été.
- Dans un souci écologique, la réhabilitation de certaines fleurs oubliées (gaura, camomille dorée, verveine, népeta, diascia, cosmos, lobélia, agapanthe, hémérocalle...) qui nécessitent peu ou pas d'eau.
- Un aménagement minéral pourrait éventuellement être récompensé si des touches de fleurs l'agrémentent.
- **Un effort d'originalité est demandé pour les maisons primées l'année précédente :** panachage de couleurs, aménagement différent, des plantes remarquables... Un petit plus !

Ces plantes qui résistent... à tout !

L'ancolie

Avec son feuillage étrange et ses fleurs originales, l'ancolie ne devient jamais envahissante et supporte le chaud comme le froid jusqu'à -20°C.

Le romarin

Plante aromatique, mais pas que ! Ses petites fleurs nuancées de bleu et son feuillage argenté apportent une note estivale au jardin. Le romarin résiste à la sécheresse comme aux basses températures, jusqu'à -21°C. Il a cet autre avantage d'attirer les abeilles.

La campanule

Elle pousse là où rien ne pousse ! Appréciée pour son aspect sauvage, cette plante supporte les hautes et les basses températures, jusqu'à -20°C.

La lavatère

La lavatère se distingue par une croissance rapide et s'adapte à tout type de sol. Elle supporte la chaleur et le froid jusqu'à moins -15°C. Sa durée de vie est limitée (5 ans maximum) mais elle se bouture facilement.



Ancolie



Romarin



Campanule



Lavatère

A vos agendas

Troc aux plantes à Rugy

Dimanche 7 avril 2019 de 14 h à 17 h
Salle d'activités - 6 rue de la Bergerie - Rugy

Le comité des maisons fleuries, en partenariat avec la municipalité, organise dimanche 7 avril 2019, à la salle d'activités de Rugy un troc aux plantes de printemps.

Le temps est venu de diviser, de replanter, de préparer son jardin pour la belle saison.

Le troc aux plantes permet les échanges. Même si vous n'avez rien à échanger ou à donner, vous serez les bienvenus et vous repartirez avec les plantes de votre choix, sans oublier les précieux conseils et idées qu'apporte cette rencontre entre amateurs de jardins.

L'entrée est gratuite.



Contact :

- Marie-Thérèse Perrin 03 87 77 85 36
- Liliane Zannol 03 87 77 84 13



Rendez-vous le 19 mai 2019 pour le 4° vélo gourmand organisé par Rives de Moselle sur une boucle d'une trentaine de kilomètres.

Départ : Argancy

Apéritif : Flévy

Repas : Ballastière d'Hagondange

Café et dessert : Argancy

Le programme précis de la journée et les conditions d'inscriptions vous seront communiqués par voie de presse et tracts dans vos boîtes aux lettres.



Don du sang : appel urgent

L'Etablissement français du sang (EFS) lance un appel au don urgent, car les réserves en produits sanguins sont actuellement trop faibles. La faute à la baisse de fréquentation des sites de prélèvement, qui s'explique notamment par les épidémies saisonnières. L'EFS indique avoir besoin de 30 000 poches de sang pour atteindre les 1 200 000 mensuelles nécessaires.

Prochaine collecte
Mercredi 22 mai 2019
Ennery : Espace 17 de 16h à 19h



Visite des jardins

La municipalité en partenariat avec le comité des maisons fleuries organise jeudi 13 juin une visite de jardins en Meuse

Le « Jardin sous les côtes » à Apremont-la-Forêt

Situé au pied des Côtes de Meuse, ce jardin aux accents romantiques associe massifs de vivaces aux souples contours, pergola de roses anciennes et sentiers entrecoupés de ponceaux rustiques. Le choix des plantes témoigne d'une importante recherche botanique. Gabrielle et Michel ne manqueront pas de vous faire partager leur passion et de vous donner de bons conseils pour avoir un jardin aussi délicieux que le leur...



Le « Jardin de Bussy » à Commercy

Jardin de type anglais de 3 500 m² entouré de haies champêtres composées d'arbustes à fleurs et persistants. Des structures métalliques et des pergolas tapissées de rosiers grimpants et de clématites partagent le terrain en neuf espaces dédiés chacun à son thème lié aux couleurs, aux expositions ou aux types de plantation. Ils sont meublés de nombreuses plantes et arbustes parmi lesquels des collections remarquables de vivaces, graminées, rosiers anciens, clématites et arbustes rares.



Impossible d'aller à Commercy sans goûter aux madeleines!

Ce sera chose faite avec, en fin de journée, la visite commentée de l'entreprise « La boîte à Madeleines » suivie d'une dégustation.



Tarifs du voyage

35 € pour les personnes de la commune
45 € pour les extérieurs
Ce prix comprend : le transport en autocar de tourisme, le déjeuner au restaurant (avec boissons) et les visites indiquées au programme.

Inscriptions auprès de :

Marie-Thérèse Perrin : 03 87 77 85 36
Liliane Zannol : 03 87 77 84 13

Boîte à livres

Les boîtes à livres ne doivent pas être considérées comme « vide grenier »

Après plusieurs mois d'utilisation, Dominique vous parle :

« - Souvent promesse d'un voyage, d'un moment de détente où l'on entre en conciliabule avec les mots, le livre est aussi vecteur d'échange et de partage.

L'échange verbal pour évoquer ceux que nous avons chéris et ceux qui nous ont laissés sur notre faim mais aussi, l'échange physique quand vient le temps de donner une autre chance ou une autre vie à ces êtres de papier qui apportent leur écho à la culture et à l'enrichissement de chacun.

C'est à cette nourriture réciproque et au demeurant altruiste que la boîte à livres vous convie.

Ne laissez pas mourir un livre qui ne demande qu'à être partagé ! »

Petits conseils :

Mettre de préférence dans la boîte à livres :

- Des romans, BD, livres ados, enfants, propres et récents.

Eviter de mettre :

- Des livres sur la religion, la guerre, le sexe.

Dans tous les cas, les livres doivent être propres et récents.



Boîte à livres située près du groupe scolaire à Argancy



A Rugy, place des Vignerons



Chaque fois que vous vous rendez dans une boîte à livres, vous êtes contents de la trouver correctement rangée, diversement achalandée.

Eh bien c'est grâce au travail et à l'œil vigilant de Dominique Truttmann d'Argancy.

La Municipalité tient à la féliciter et à la remercier vivement pour ce travail bénévole et rigoureux.



Groupe scolaire

Ecole maternelle

Epiphanie et Chandeleur

L'Epiphanie et la Chandeleur sont des occasions idéales pour mettre en place des ateliers « cuisine » dans les classes de l'école maternelle.



Rythmes scolaires

Semaine de 4 jours ou 4 jours et demi ?

Les maires des communes voisines, membres du C.I.A.S. de la Rive Droite se sont prononcés en faveur d'une semaine à 4 jours.

La commune d'Argancy, avant de prendre position, a souhaité solliciter les parents d'élèves, les enseignantes et les « nounous » par voie de vote à bulletin secret.

Les urnes ont parlé et les résultats sont les suivants :

Ecole maternelle (54 votants)

- Semaine de 4 jours : 42
- Semaine de 4 jours et demi : 12

Ecole élémentaire (87 votants)

- Semaine de 4 jours : 62
- Semaine de 4 jours et demi : 17
- Sans avis : 8

La Municipalité communiquera ces résultats au C.I.A.S. et n'ira pas à l'encontre des votes exprimés à la majorité pour la semaine de 4 jours.

Dès que la décision définitive sera adoptée, une information sera publiée par voie de presse.



Centrale et météorologie

Dans le cadre des leçons de sciences, les élèves de Mme Gobet se sont rendus à la centrale nucléaire de Cattenom. Ils ont ainsi eu l'occasion de découvrir une des façons de produire de l'électricité : l'énergie nucléaire. Ils ont vu les différents éléments de production et leurs usages. Ils ont pu prendre conscience de la taille d'une centrale et de ses contraintes.

Les élèves sont allés aussi voir le centre de météorologie qui sert à donner à la centrale tous les éléments dont elle a besoin pour assurer au mieux la sécurité du site.

Cette sortie, riche en enseignements, a bien plu aux élèves.



A la découverte de notre patrimoine : la Cathédrale de Metz



Les élèves de la classe de Mme Gobet ont visité la Cathédrale de Metz en lien avec leurs leçons d'histoire. Pour beaucoup, c'était une première !

Après une étude comparative en classe des styles roman et gothique, ils ont pu admirer notre superbe cathédrale. Celle-ci n'a plus aucun secret pour eux maintenant. Ils ont aussi visité la crypte pour être terrifiés par le terrible Graoully et la salle aux trésors.

Leur guide a répondu à leurs nombreuses questions. L'étude des vitraux et des sculptures fut très intéressante.

Cette visite détaillée a suscité un grand intérêt chez les élèves qui ont terminé cette sortie par la découverte du Marché couvert et de la place de la Comédie.

Déguisements et crêpes pour Mardi gras

Le jour de Mardi gras, pour satisfaire à la tradition, les élèves du CM1/CM 2 sont venus déguisés à l'école. Pour leur plus grand plaisir, ils sont allés se montrer aux élèves de la maternelle.

Pour la convivialité et la joie d'être ensemble, ils ont fait des crêpes qu'ils ont ensuite mangées avec beaucoup d'appétit.

Chacun y est allé de sa garniture. Cela a été l'occasion de partager ses habitudes et de découvrir d'autres saveurs.





Alors que la France rencontre une recrudescence d'actes antisémites,

Ginette Kolinka : 93 ans, raconte les camps aux collégiens

Courant janvier, elle est venue témoigner sur le génocide des Juifs pendant la seconde guerre mondiale auprès des élèves de troisième du collège de Maizières-lès-Metz.

Madame Ginette Kolinka est née le 4 février 1925 dans une famille non pratiquante d'origine juive. Sur dénonciation, le 13 mars 1944, la Gestapo et la Milice arrêtent toute sa famille. Après avoir été internés au camp de Drancy, ils sont déportés par le convoi 71 en wagons à bestiaux, depuis la gare de Bobigny jusqu'à Auschwitz-Birkenau. Son père et son frère sont gazés à leur arrivée. Ginette, elle, entre dans le camp des femmes et est tatouée du matricule 78 599.

Elle est transférée ensuite jusqu'à Bergen-Belsen puis envoyée à Raguhn et enfin à Theresienstadt. A la fin de la guerre, elle est libérée et rapatriée en France.



Les élèves ont été particulièrement intéressés par son récit, comme en témoignent ces quelques écrits d'élèves d'Argancy.

« On était assis dans la salle polyvalente, on discutait entre nous en attendant que Mme Kolinka arrive. Puis, elle est entrée et est passée entre les rangs avant de s'asseoir sur la scène. C'était très impressionnant et les bavardages ont diminué. Alors elle s'est présentée, a expliqué la raison de sa venue, sous couvert d'un powerpoint projeté au-dessus d'elle.

Après, elle a commencé par nous parler de sa vie d'avant-guerre (famille, travail, etc.) puis elle a enchaîné sur comment tout a dérapé et ses conditions de vie à Auschwitz. J'avais du mal à m'imaginer ce que ça pouvait être, même si comme tout le monde, je connais l'histoire des camps. Avoir quelqu'un qui y était allé rendait les choses plus réelles. Et malgré tous les détails qu'elle nous fournissait, je me sentais toujours très loin de la réalité.

J'avais conscience que rencontrer un déporté encore en vie représentait un chance inestimable car, c'est un morceau d'histoire littéralement qui nous a parlé et, je pense que cela ne se reproduira plus. »

Mathis Reymond

« J'ai rencontré Mme Kolinka en janvier 2019, j'ai trouvé cette rencontre très émouvante. Je me suis imaginée à sa place et ça semblait très terrifiant. Je trouve qu'il est important de continuer à raconter ce qu'il s'est passé, afin de ne pas faire les mêmes erreurs et de ne pas oublier. »

Camille Wolfinger

« Au sein de mon collège, j'ai eu la chance d'assister à la conférence de Madame Kolinka, qui est venue témoigner de son propre vécu durant la seconde guerre mondiale. Cela m'a d'autant plus intéressé, que nous étudions en programme d'histoire cette guerre et les mots de cette personne, sur certains points qu'elle a vécus lors de son incarcération, m'ont fortement ému. C'est à nous tous aujourd'hui, d'œuvrer au quotidien, pour ne plus jamais connaître de telles atrocités et la tolérance doit en être le fil conducteur. »

Mathis Losson

« J'ai été très attentive au récit de cette "brave" personne qui a tant souffert. De tout mon coeur j'espère que cela ne recommencera jamais et que la haine envers un peuple ou une religion disparaisse. Pour cela, elle a raison, il faut que tout le monde accepte les différences, même si c'est pas facile ! »

Pia Zannol

Effectifs d'élèves par communes Année scolaire 2018/2019

- Argancy : 36
- Ennery : 68
- Fèves : 36
- Hauconcourt : 24
- Maizières-lès-Metz : 554
- Semécourt : 29

Fête de Noël et concert avec les Amis des Orgues d'Ay/Ennery le 22 décembre.

Les enfants ont donné un concert dans l'église d'Ennery (classe de chant, ensemble junior) ; les orgues de l'église ont résonné grâce à François De Val et M. Wagenheim, qui ont interprété des œuvres de J.S. Bach.



Les auditions

Une fois par an, les élèves de chaque classe se produisent avec application (et appréhension pour certains) devant leurs parents et professeurs.



Audition de la classe de clarinette



Audition de la classe d'accordéon



Audition de la classe de guitare



Audition de la classe de musique actuelle

Les concerts



Participation à la manifestation du festival de cuivres le 2 février 2019. Les élèves de la classe de trompette ont participé au grand rassemblement de cuivres qui s'est tenu cette année à Bouzonville.

Effectifs de l'école

	2016 2017	2017 2018	2018 2019
Elèves issus de Rives de Moselle dont d'Argancy	94 11	80 11	130 20
Elèves issus des communes extérieures	76	81	83
Total des élèves inscrits	170	161	213

En 3 ans, les effectifs de l'école de musique ont progressé de 25 %. Bravo !

Rappel

L'école de musique est financée par 6 communes de la Rive droite : Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Flévy et Trémery.

Vents d'Est bientôt en concert à Argancy !



Centres aérés des vacances de printemps

Du 8 au 12 avril 2019
Du 15 au 18 avril 2019

Les enfants, de la maternelle à l'élémentaire, sont accueillis à « la boîte à couleurs » à Ennery.

Les ados (collège) sont accueillis au Vivanneau à Ay-sur-Moselle.

Inscription 3 semaines avant le début du centre, exclusivement au secrétariat du CIAS à Trémery. Prestation payable à l'inscription.

- Accueil des enfants en journée complète avec repas
- Sont inclus dans les tarifs : les goûters et les sorties avec transports et pique-niques.



CIAS de la Rive Droite
2, rue des écoles
57300 TREMERY
Tél : 03 87 40 12 00
Fax : 03 87 67 93 48
contact@cias-rivedroite.fr
www.cias-rivedroite.fr

Programme des animations du 1^{er} avril au 30 juin 2019

Uniquement sur inscription

Les jeux de Sylviane

Séances de 14h à 14h45 et de 15h à 15h45 pour les enfants de 3 à 6 ans

- Mercredi 17 avril
- Mercredi 15 mai

Les toutes petites histoires de Dominique

Pour les enfants de 3 à 6 ans, de 16h à 16h45

- Mercredi 10 avril
- Mercredi 22 mai

Club de lecture de Liliane

Un mardi par mois à 14h00

- Mardi 02 avril
- Mardi 14 mai



Jeux de société avec Sylviane



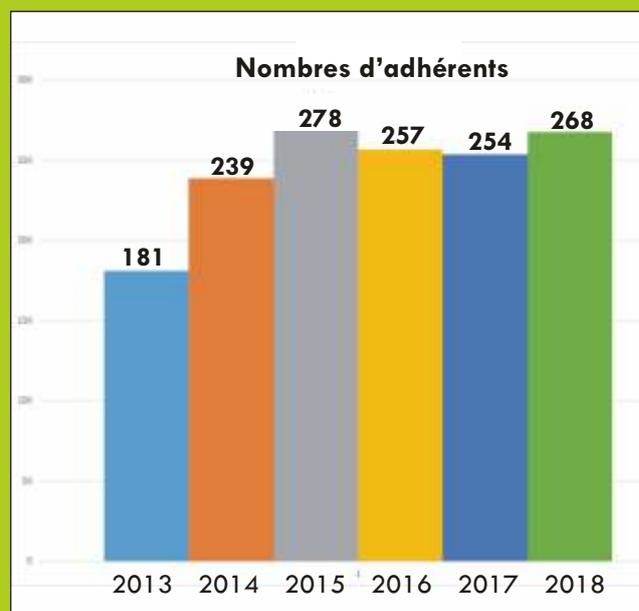
Les histoires de Dominique

Vœux du maire aux bénévoles



Profitant de la période des vœux, Jean-Paul Vetz, Jocelyne Emmendoerffer et Marie-Thérèse Perrin ont remercié autour du verre de l'amitié, Sylviane Freyne, Dominique Truttman, Brigitte Gerbès et Liliane Zannol qui proposent tout au long de l'année, bénévolement, des animations au côté de Sophie Gérardin.

Evolution de la fréquentation de la bibliothèque



A ne pas manquer !

InsoLivres sur le thème de l'espionnage

La 12^e édition des InsoLivres se déroulera du 1^{er} au 30 juin 2019. Ce nouveau chapitre sera consacré à l'espionnage, en écho à l'exposition "Espions", prévue au Musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte.

Mercredi 5 juin

Rendez-vous à 14h45 pour un Escape Game pour les enfants à partir de 8 ans.

Vous avez trente minutes pour ouvrir deux meubles récupérés au fond de l'océan. Un trésor y est caché mais tout est cadencassé. A vous de jouer !

Mercredi 12 juin

Atelier Cluedo pour les enfants à partir de 8 ans, animé par Dominique.

Mercredi 19 juin

Atelier jeux de société, séances à 14h00 et à 15h00, animé par Sylviane.

Mardi 25 juin

Club de lecture, échange sur les romans policiers, animé par Liliane.



Concert tragique à Argancy

Grand jeu proposé par les bibliothèques d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery et Trémery
Rallye enquête animé par la société Jeux et Compagnie

Vendredi 28 juin

Un jeu de piste grande nature en extérieur sur fond d'enquête policière, dans le cœur du village.

Partez enquêter dans les rues de la ville, relevez les indices, résolvez les énigmes et cumulez des points afin de démasquer le coupable et remporter la partie. Vous disposez d'un plan, d'une feuille de route et d'une heure pour confondre le coupable. Attention à ne pas perdre de temps en suivant de fausses pistes.

« Concert tragique : Robin Porterfield a été retrouvé sans vie à son domicile lors d'un récital privé. Vous disposez d'une heure pour confondre le coupable et expliquer son mode opératoire ».

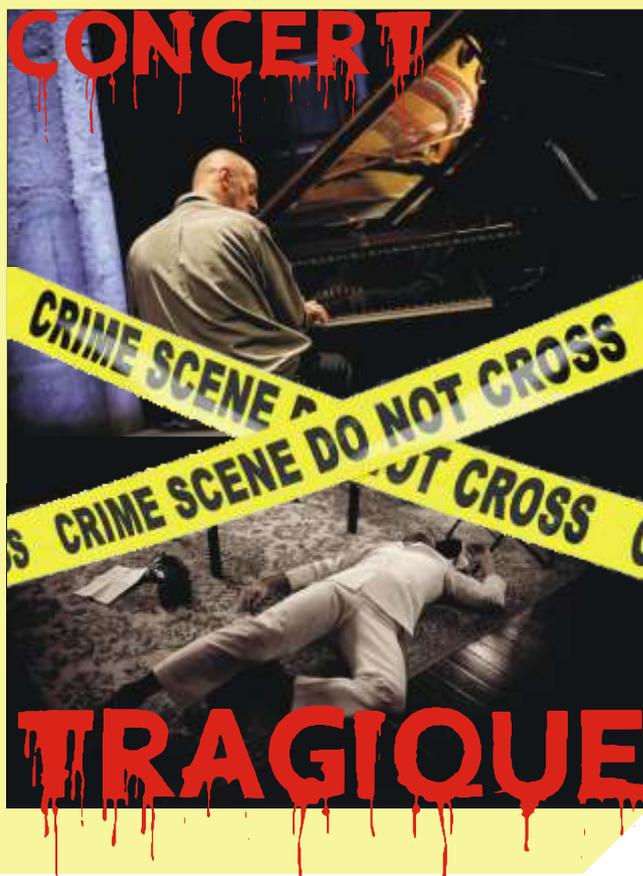
Rendez-vous à 17h45 à la bibliothèque.

Animation pour toute la famille.

(Les enfants restent sous la responsabilité des parents ou accompagnants adultes).

A l'issue du jeu, un apéritif sera offert par les municipalités d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery et Trémery.

Rendez-vous sur la place Anne de Méjanès.



Dans la démarche écologique soutenue par la commune, les employés des services techniques expliquent :

La gestion différenciée

Aujourd'hui pour la gestion de nos espaces verts, nous entendons beaucoup parler de gestion différenciée. C'est un mode de gestion très vaste qui consiste à entretenir les différentes zones de manière plus écologique, plus logique, plus pertinente. Par exemple, en mettant en place des zones de fauche tardive.

Notre service, en accord avec la municipalité, a mis en place cette pratique sur notre commune et des zones de fauche tardive ont été délimitées aux alentours des terrains de foot et de base-ball. En effet, il y a encore quelques années ces surfaces d'herbe étaient tondues très court et régulièrement. Aujourd'hui, un seul fauchage est réalisé en fin de saison, ce qui permet à tout un écosystème (faune et flore) d'effectuer son cycle de vie.

De plus, réduire les espaces de tonte diminue l'utilisation de tondeuses polluantes, économise du carburant et libère du temps aux agents municipaux, qui peuvent s'atteler à d'autres tâches plus utiles.

Nous avons aussi arrêté d'utiliser des pesticides (désherbants, insecticides ...) pour respecter au mieux notre planète mais aussi la santé des agents et des habitants.

Des méthodes alternatives ont été mises en place : nous utilisons un brûleur, par exemple, pour lutter contre les herbes indésirables. Ces méthodes sont moins efficaces que les pesticides mais n'est-ce pas mieux que nos enfants puissent jouer dans des espaces non pollués par des produits nocifs ?

D'autres mesures ont été prises pour gérer les espaces verts plus écologiquement. Les suspensions florales sur les lampadaires ont été retirées au profit de massifs au sol beaucoup moins gourmands en eau. Tous nos massifs de plantes sont paillés avec des copeaux de bois pour maintenir l'humidité et la fraîcheur et ainsi limiter le désherbage et l'arrosage.

D'une manière générale, les zones champêtres éloignées des rues et des habitations sont entretenues moins intensivement et laissées dans leur état le plus naturel possible afin de favoriser la biodiversité. Ainsi, le temps économisé est mis à contribution des zones urbaines qui nécessitent plus d'entretien.

Le service technique d'Argancy et la municipalité sont très sensibles à l'écologie. Nous espérons un avenir plus vert où la nature serait plus respectée. Rappelons que l'herbe n'est pas « sale » mais elle ne pousse simplement pas toujours là où on veut.

Remy, David, Thomas, Arielle, Marine (stagiaire), au service de tous.

« Il n'y a certainement rien d'aussi inutile que de faire très efficacement ce qui ne devrait pas être fait du tout. »

Peter Drucker





Zéro déchet : par où commencer ?

Pourquoi faire du bien à la planète serait-il obligatoirement rébarbatif et rétrograde ?

Vivre en réduisant sa production de déchets, n'est pas survivre au fond d'une caverne en rejetant le monde moderne. Réussir ce pari ne veut pas dire revenir en arrière mais bien au contraire, ce mode de vie permet d'évoluer aussi bien dans ses habitudes que dans son esprit.

Et puis, il n'y a pas de honte à se faire du bien, en consommant mieux, en préservant nos ressources et en envisageant un demain plus vert.

Si vous aussi souhaitez vous lancer dans l'aventure, voici les 5 règles d'or pour débiter ce pari du zéro déchet ou tout au moins, le défi de réduire le volume de vos déchets.

1. **Refusez ce dont vous n'avez pas besoin.**
2. **Réduisez ce dont vous avez besoin**, achetez moins mais mieux.
3. **Réutilisez un maximum de produits ou objets**, essayez aussi d'acheter certaines choses d'occasion. Vive les vides greniers de nos villages !
4. **Recyclez ce que l'on ne peut ni refuser, réparer ou réutiliser.** De plus en plus de points de collectes spécifiques sont mis à la disposition.
5. **Compostez vos déchets organiques**, cela allège considérablement la poubelle. Pour ceux qui jardinent, c'est un bon moyen de se passer d'engrais.

Concrètement pour mettre en application ces 5 principes au quotidien...

Voyons cette fois-ci en détail le premier :

REFUSEZ !

Chaque année, 850 000 tonnes de courriers non adressés finissent à la poubelle. Nos boîtes aux lettres regorgent souvent de prospectus, de publicités ou de journaux gratuits que nous ne consultons même pas. Quel gâchis ! Pourtant, moins de papier dans sa boîte aux lettres, c'est facile. Il suffit d'y coller un autocollant **Stop pub**.

Refuser est extrêmement difficile dans notre société. En tout cas, refuser les « cadeaux gratuits » n'est pas naturel même si, ils finiront dans la poubelle ou par encombrer votre maison. Cette règle repose sur le refus de ce dont nous n'avons pas besoin : les échantillons gratuits, les gadgets, les babioles et autres cadeaux de bienvenue ou de remerciement. Avez-vous vraiment l'utilité d'un 118° stylo publicitaire ou de cet échantillon de fond de teint qui ne vous correspond pas ? Toutes ces choses nous encombrent inutilement. La prochaine fois que vous accepterez un gadget, posez-vous ces questions et la fois suivante, voyez si vous avez l'audace de le refuser.

Pour ce premier article sur les 5 règles du « zéro déchet », nous vous proposons de relever un petit défi à réaliser avant la parution du prochain article de La Brève Ecolo... Un tout petit geste mais lourd de conséquences car il permet de réduire par an et par foyer 40 kg de déchets. Alors, pour éradiquer les montagnes de pub que l'on reçoit chaque jour : je colle l'autocollant **Stop pub** joint à ce numéro sur ma boîte à lettre. (Cet autocollant est également disponible en mairie).
Bon défi !



Un jardin sans pesticide

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques évolue. Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site :

www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine.

Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.



Recyclage : les lampes aussi

Tubes fluorescents dans le garage, ampoules halogènes dans le couloir, lampes fluo-compactes ou à LED dans le séjour...

Laquelle doit être recyclée ? Laquelle doit être jetée ?

Sachez que mêmes si les lampes qui se recyclent ont des formes très variées, elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées, en mélange avec d'autres déchets (ordures ménagères ou bouteilles en verre).



Economisons les ressources naturelles

90 % du poids total des lampes collectées est recyclé, pour fabriquer de nouveaux tubes fluorescents, des abrasifs (papier de verre) ou des isolants (laine de verre).

Economisons l'énergie

Pour fabriquer du verre, on chauffe à 1600 °C du sable, de la soude et de la chaux. Le verre broyé fond à 1000 °C, il faut donc moins d'énergie pour produire des tubes fluorescents en recyclant la matière !

Protégeons notre santé

Une lampe contient 0,005 % de mercure. Bien qu'infime, la présence de ce métal devient nocive à l'échelle des dizaines de millions de lampes usagées.

Respectons la réglementation

Chaque année, 100 millions de lampes arrivent en fin de vie. Recyclum met à votre disposition un large réseau de points de collecte pour leur recyclage.



Pensez aux générations futures et recyclez vos lampes usagées !

www.recyclum.com

L'étang chocolat et ses curiosités

Sarcelle d'hiver : elles repartent au printemps !

Peut-être avez-vous eu la chance d'apercevoir une sarcelle d'hiver sur l'étang chocolat ?

Il s'agit du plus petit canard d'eau douce d'Europe (34 à 38 cm), reconnaissable à sa tête rousse et aux bandes vertes sur les joues.

La sarcelle d'hiver est un oiseau migrateur qui vit dans le Nord-Est de l'Europe (Scandinavie, Pays Baltes, Russie). Les couples se forment en hiver, mais pour trouver l'âme soeur cet oiseau traverse tout le continent pour s'installer de septembre à mars, en Europe de l'ouest où les températures hivernales sont plus clémentes.

Mâles et femelles repartent ensemble, au printemps, vers le site de nidification. Le nid est construit par la femelle, le rôle du mâle se limite à la défense du territoire, qu'il quitte dès la naissance des poussins.

Petit mais costaud, ce canard vit entre 10 et 15 ans !



Des poules dans son jardin, phénomène de mode ou réelle démarche écologique ?

Ce qu'il faut savoir

Avant la construction de votre poulailler renseignez vous :

- sur les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune.
- sur les règles sanitaires et le voisinage.
- sur les nuisances sonores.

Faire les choses en règle, évite bien des soucis...

« Être aimable et respectueux envers ses voisins, c'est vivre auprès d'eux en bonne intelligence. »

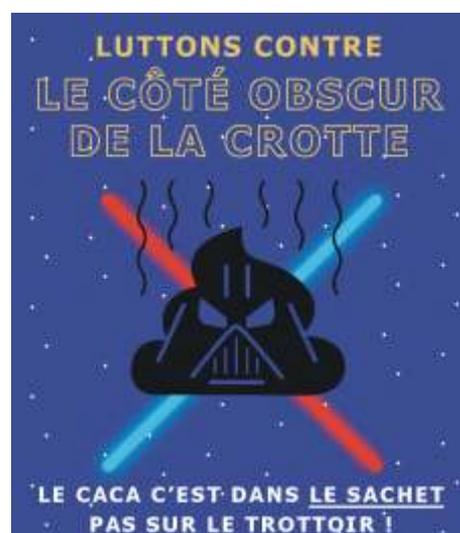
Sentences et morales chinoises (1782)

Pensez à votre santé : ramassez les crottes de votre chien !

Les chiens peuvent être porteurs de parasites transmissibles à l'homme qui peuvent provoquer des maladies comme la toxocarose ou l'échinococcose.

En France, les cas d'infection chez l'homme sont rares en raison des progrès de l'hygiène, **à condition toutefois que les rues et les squares restent le plus propres possible**. Les enfants sont, hélas, les plus vulnérables à la contamination et une attention toute particulière doit être portée aux lieux où ils jouent.

Le meilleur moyen de prévenir la contamination parasitaire est de ramasser les crottes de votre animal !



Vers l'avenir avec l'US Argancy

Le club US ARGANCY compte dans son effectif près de 90 licenciés dont 30 jeunes de 5 à 10 ans.

5 éducateurs ont la tâche de s'occuper des 2 équipes U6-U7 et 1 équipe U9.

Le football à effectif réduit est une de nos priorités afin de mettre en place de solides fondations pour l'avenir. La création d'une véritable école de foot apparaît donc indispensable. Nous souhaitons donc recruter des joueurs et joueuses pour constituer des équipes (de U6 à U15).

Cela permettrait de placer les jeunes joueurs dans les meilleures conditions pour leur inculquer les fondamentaux techniques et tactiques du foot tout en leur assurant une éducation sportive et sociale.

En nous rejoignant, les enfants auront :

- le meilleur accueil possible avec des entraînements de qualité ;
- l'organisation des séances au Five de Moulines afin de pallier l'absence d'infrastructure durant l'hiver ;
- une formation qui leur apporte les bases techniques et tactiques ;
- un état d'esprit fondé sur la volonté de progresser en équipe ;
- une éducation sportive basée sur la politesse, le respect et surtout l'amusement.

Le club organise aussi diverses manifestations pour les jeunes :

- Match au FC Metz
- Galette des rois

Retrouvez-nous sur notre site Internet :
www.usargancy.net

Le club est également présent sur facebook, pages :

- US Argancy
- U6/U7 US Argancy



Contact

Président : Michaël Voignon - 06 86 38 43 47
Secrétaire : Sylvie Wrobel - 07 55 16 01 87
Courriel : argancy.us@moselle.lgef.fr



Un artiste lorrain par bulletin

Emile Gallé (1846-1904)

Emile Gallé fut un poète du verre mais aussi un industriel engagé. Dès 1871, au lendemain de l'annexion de l'Alsace Moselle, il milite pour la défense des droits de l'homme.

Après avoir étudié la botanique, la chimie et la technique du verre, ce fils d'industriel fonda son propre atelier à Nancy et devint maître verrier et ébéniste. Il créa certaines des plus belles œuvres du style « Art Nouveau ».

Ses créations ont été présentées dans toutes les expositions universelles de l'époque et figurent aujourd'hui chez les collectionneurs avertis et dans de nombreux très grands musées. Il utilisa plusieurs techniques, avec l'idée d'inventer une esthétique moderne.

Avec Louis Majorelle et Atonin Daum notamment, il fonda l'Ecole de Nancy, mouvement dont l'ambition était de favoriser le développement des métiers d'art en province, (déjà...) et accessoirement de faire rayonner la Lorraine. Emile Gallé s'employa à écrire une nouvelle histoire du verre ; il concevait ses œuvres mais ce sont ses ateliers qui expérimentèrent.

Voici quelques exemples de ses créations :

Les ornements de ses compositions traduisent son amour pour la nature ; il avait passé une partie de sa jeunesse à l'admirer. Il chercha les moyens de l'utiliser et de la transformer dans son œuvre. Pour lui, notre existence même reposait sur l'abondance des plantes, ces nourricières de nos corps et de nos arts. Il inscrivit d'ailleurs sur la porte de son atelier : « Nos racines sont au fond des bois / parmi les mousses, autour des sources »

Après la disparition d'Emile Gallé en 1904, l'atelier fort de ses 300 ouvriers, développa des œuvres quasi-industrielles, jusque dans les années 1930. Il s'agissait de réaliser des pièces de série, pour mettre l'art à la portée du plus grand nombre.



Lampe les Coprins - 1902
Verre multicouche, soufflé, moulé et gravé.
Musée de l'Ecole de Nancy



La main aux algues - 1904
Sculpture de cristal



Commode en marqueterie
« Le champ au sang »

Aujourd'hui le goût a évolué et l'art nouveau qui se voulait un « art total » pour les intérieurs de l'époque, n'est guère adapté à nos habitations modernes. Cette esthétique continue cependant d'atteindre des cotes prestigieuses aux enchères pour les pièces de qualité, et particulièrement pour les œuvres personnelles d'Emile Gallé.

Les Etats Unis et le Japon font monter les enchères. C'est la reconnaissance non démentie de la créativité et de la perfection des métiers d'art qui font de notre pays l'une des principales références mondiales dans ce domaine.

Le musée de l'Ecole de Nancy conserve une collection de verreries riche de plus de 400 pièces, mais aussi des oeuvres de céramique et des meubles signés Emile Gallé.

Musée de l'École de Nancy
36-38, rue du Sergent Blandan à Nancy
Ouvert du mercredi au dimanche de 10H à 18H



Vase « les pins de Ravenes »
Verre à plusieurs couches, décor ciselé, gravé et martelé. Ce vase a été vendu 93 750 \$ chez Christie's à New York en 2017.

Elections européennes : 26 mai 2019

Le mode de scrutin a été modifié

Les élections européennes 2019 se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 en France, de 8 h à 18 h (20 h pour les grandes villes). Le gouvernement a réformé le mode de scrutin des européennes de 2019. **Il a mis fin à la répartition du scrutin en 8 circonscriptions pour retourner à une seule liste nationale.**

Cette réforme électorale a été officialisée par la loi n° 2018-509 du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, dont l'article 1 prévoit que « la République forme une circonscription unique ».

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats seront élus selon les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Enfin, cette année comme en 2014, le vote blanc sera comptabilisé.



Qui peut voter ?

Pourront voter aux européennes, les citoyens français mais également les ressortissants d'un pays membre de l'UE qui résident en France. En revanche, les étrangers habitant en France mais qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ne pourront pas voter.

Voter par procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le 26 mai, vous pouvez voter par procuration. Cela signifie qu'un autre électeur, que vous avez vous-même choisi, vote à votre place, selon les consignes que vous lui avez indiquées.

Pour établir une procuration, vous devez remplir le formulaire **cerfa 14952-01** et le transmettre le plus tôt possible, soit au tribunal d'instance, soit à la gendarmerie ou au commissariat de police.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour l'élection des représentants de la France au parlement européen, **la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 31 mars 2019.**

Les jeunes atteignant la majorité après le 31 mars 2019 disposent d'un délai supplémentaire et peuvent s'inscrire jusqu'au 16 mai 2019.

L'INSEE inscrit d'office les jeunes qui atteignent 18 ans sur le fondement des informations recueillies lors du recensement citoyen effectué pour la journée défense et citoyenneté (JDC).

Les jeunes majeurs sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune où ils se sont fait recenser.

Vérifiez votre inscription sur les listes électorales

Depuis le 11 mars 2019, chaque électeur peut interroger sa situation électorale sur le site :

www.service-public.fr

Rubriques : accueil particulier / papiers citoyenneté / élections.

Si l'électeur ne se trouve pas par cette application, il est invité à contacter sa commune d'inscription.



Tenue du scrutin

Toutes personnes désireuses de garder le scrutin peut s'inscrire en mairie ; nous comptons sur votre esprit civique, inscrivez-vous vite !



Le recensement citoyen est obligatoire

Dans le trimestre de la date anniversaire des 16 ans, tout citoyen français doit se faire recenser à la mairie de son domicile. Pour cela, il suffit de se munir du livret de famille et de sa carte d'identité.

Un premier certificat est alors remis. Il permet de justifier l'inscription à la journée défense et citoyenneté (JDC) et permet de s'inscrire aux examens et concours.

Une convocation à la JDC parvient au domicile généralement l'année suivante. A l'issue de cette journée, une attestation est délivrée. Celle-ci permet aussi l'inscription aux examens, concours et permis de conduire.

La journée de défense et citoyenneté permet d'informer le jeune citoyen de ses droits et devoirs et de présenter le fonctionnement des institutions.



Argancy abonné à Illiwap



Illiwap est une application pour smartphone dédiée aux mairies. Elle permet de communiquer directement avec les habitants et les informer en temps réel sur :

- Vigilances ou alertes dans le cadre du plan communal de sauvegarde
- Informations citoyennes : circulation, écoles, conseils municipaux
- Actualité de la commune : événements sportifs, spectacles...



Alors, tous à vos téléphones et téléchargez l'application ILLIWAP dont le sigle est reproduit ci-dessus. Une fois téléchargée, il vous sera demandé :

Entrer code/recherche station

A vous de noter

Argancy

Vous serez alors informés, en temps réel, de toutes les informations importantes.

Chasse communale

Il est nécessaire, chaque année, de mettre à jour le tableau de répartition du produit de la location de la chasse communale.

A cet effet, les propriétaires de terrains faisant partie des lots de chasse de la commune d'Argancy sont invités à informer la mairie des éventuels changements de propriété (vente ou achat de terrain).

Merci d'effectuer cette démarche avant le 30 avril 2019.



Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Améliorez votre logement, rénovez votre patrimoine !

Vous pouvez bénéficier d'aides financières (subventions, prêts, primes...) sous réserve du respect des conditions d'octroi.

Pour avoir toutes les informations utiles :

CALM - SOLIHA Moselle
(Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle)
24 rue du Palais - BP 14062
57040 METZ CEDEX 01
Tél : 03 87 75 32 28
www.calm-logement.fr

Dates des permanences du CALM

Maizières-lès-Metz
Communauté de communes
1^{er} lundi du mois
de 14h à 15h30

- 7 janvier 2019
- 4 mars 2019
- 6 mai 2019
- 1er juillet 2019
- 2 septembre 2019
- 4 novembre 2019

Ennery
Mairie
2^e vendredi du mois
de 10h30 à 12h00

- 8 février 2019
- 12 avril 2019
- 14 juin 2019
- 9 août 2019
- 11 octobre 2019
- 13 décembre 2019

Louer, acheter, construire, faire des travaux ... Frappez à la porte de l'ADIL



La communauté de communes Rives de Moselle adhère à l'ADIL de la Moselle, Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Accessible à tous les Mosellans, l'ADIL 57 répond aux questions de nature juridique, fiscale, financière et technique en matière de logement.

Gratuits et ouverts à tous, les informations et conseils délivrés par l'ADIL sont neutres, objectifs et personnalisés.

Location : bail, état des lieux, loyers et charges, aides aux locataires,

Qualité de l'habitat : réglementation sur la décence et l'insalubrité, droit des occupants, diagnostic amiante/plomb/termites...

Fiscalité : revenus fonciers, investissements locatifs, TVA, droits de mutation...

Accession à la propriété : achat ou vente d'un bien, financement d'un projet, aides nationales et locales à l'accession, contrat de construction ...

Copropriété : fonctionnement d'une copropriété, conseil syndical, travaux, charges, financement, difficultés de gouvernance ...

Assurances : pour un prêt, une construction, des travaux ...

Travaux : aides pour l'amélioration de la performance énergétique du logement, réglementation pour réaliser les travaux...

Difficultés financières liées au logement : impayés de loyers ou d'échéances de prêt, prévention des expulsions ...

Locataires, propriétaires ou en recherche de logement, l'ADIL répond à toutes vos questions de manière neutre et gratuite.

ADIL 57 - 8 rue Gambetta- Metz

Accueil du public :

- lundi : de 14h00 à 17h30
- du mardi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- permanence téléphonique jusqu'à 16h30

Sans rendez-vous pour un premier niveau de réponse. Avec rendez-vous pour un conseil complet et personnalisé (du mardi au vendredi).

Tél : 03 87 50 02 60

Email : contact@adil57.fr

www.adil57.org



Drones : quelles sont les règles à respecter ?

Un drone est un engin volant sans passager, piloté à distance. Certains drones de loisir nécessitent une autorisation pour voler. Dans tous les cas, un certain nombre de règles conditionnent leur pilotage. Certaines zones sont interdites au vol et d'autres soumises à restrictions. En cas d'incident, votre responsabilité peut être engagée. Si le poids de votre drone est supérieur ou égal à 800 grammes, vous devez l'enregistrer et suivre une formation en ligne.



10 règles essentielles pour piloter un drone

- 1 En extérieur, l'utilisation des drones et des modèles réduits est soumise à la réglementation en place dans l'aviation civile. La carte des zones de restrictions pour les drones de loisir doit être consultée avant de les faire voler.
- 2 On ne survole pas des personnes ! Les hélices du drone sont dangereuses et peuvent blesser !
- 3 On respecte la hauteur de vol maximum ! Elle est de 150 mètres et ce, même si le drone peut voler jusqu'à 300 mètres de hauteur ...
- 4 On ne vole jamais de nuit et on garde toujours son drone en vue.
- 5 On ne fait pas voler son drone en ville.
- 6 On ne pilote pas son drone à proximité d'aéroports ou d'aérodromes, plus généralement on ne survole pas de lieu destiné à l'aviation...
- 7 On ne survole pas les sites sensibles ou protégés (base militaire, centrale nucléaire, répartiteur électrique, voie ferrée, etc ...).
- 8 **On respecte la vie privée des autres, c'est valable pour les drones caméra même lorsque vous êtes dans votre jardin. Pensez à vos voisins !**
- 9 Il est interdit de diffuser vos prises de vues sans l'accord des personnes qui apparaissent dessus.
- 10 On possède une assurance responsabilité civile adaptée en cas de dommages causés par son drone.

Drones « lourds » (800g et +)

Vous devez suivre une formation en ligne sur le site de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) et réussir un test d'évaluation. Le test se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples. Le nombre de tentatives n'est pas limité.

L'attestation est valable 5 ans et son renouvellement nécessite de réussir à nouveau le test d'évaluation. Il faut avoir au minimum 14 ans pour suivre la formation en ligne.

En cas de contrôle, vous devez être en mesure de présenter l'attestation de réussite.

Toutes les informations utiles, notamment les cartes des zones de restrictions pour les drones de loisir sont disponible sur le site Internet :

www.ecologie-solidaire.gouv.fr



Il est obligatoire de déclarer les drones dont le poids dépasse 800 grammes sur Alpha-tango.

Ces drones « lourds » doivent être équipés de signaux lumineux et sonores afin d'être facilement identifiables dans le ciel.

Déclarations préalables et permis de construire
délivrés du 14/11/2018 au 11/02/2019



Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Galland Julie	7 rue de la Côte à Olgy	Remplacement d'une porte de garage par une porte de service et fenêtre
Duval Marie-Claude	5 rue en Chemée à Olgy	Rénovation de la toiture à l'avant de la maison
Richon Jennick	1 rue du Moulin à Rugy	Ravalement de façade
Carmier Gérard	11 rue de Bussière à Argancy	Poulailler
Arnoux Laurent	4 rue de la Maréchalerie à Olgy	Installation d'une marquise
Perrin Marie-Thérèse	4 rue des Bouleaux à Argancy	Remplacement des menuiseries extérieures

Permis de construire

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Morel Pascal	12 impasse des Vergers à Olgy	Démolition maison existante et construction d'une maison individuelle
Burger Julien et Lallement Alessia-Paola	8 rue de la Crouée à Argancy	Extension, clôture, terrasse, modification d'ouverture, ravalement de façade
Pull Sébastien	35 rue de Bussière à Argancy	Réalisation d'un local artisanal

A noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ex : ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune. Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

Etat civil

Naissance

DANGELSER Elisa née le 01 janvier 2019

PACS

Michel SKRZYPCZAK et Emilie ICCA
Le 6 février 2019



Vous fêtez vos nocés d'or, de
diamant ou plus encore,
signalez-vous en mairie !



Garde des médecins
Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire
Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)
Tél : 03 87 56 46 46
7 j/7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières - 57070 Metz

STOP INFO.

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.
Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



www.argancy.fr

Le site internet de la commune est à votre disposition pour avoir toutes les informations dont vous avez besoin, en temps réel.
N'hésitez-pas à le consulter.



Calendrier des manifestations

Avril

7	Troc aux plantes	Comité des maisons fleuries
2	Club de lecture	Bibliothèque d'Argancy
10	Petites histoires	Bibliothèque d'Argancy
17	Jeux de société	Bibliothèque d'Argancy
28	Chasse aux oeufs	Ecole Buissonnière

Mai

4	Concert Rock and Roll à Argancy	Vents d'Est
5	Fête des 30 ans	Argancy Pétanque
8	Commémoration du 8 mai 1945 (Chailly)	Municipalité
14	Club de lecture	Bibliothèque d'Argancy
15	Jeux de société	Bibliothèque d'Argancy
19	Vélo gourmand	Rives de Moselle
22	Don du sang à Ennery	Donneurs de sang
22	Petites histoires	Bibliothèque d'Argancy
25	Fête nationale des jeunes footballeurs	US Argancy

Juin

5	InsoLivres - Escape Game	Bibliothèque / Conseil départemental
7	Tournoi Vinoshop	Argancy pétanque
8	Fête du tennis	Tennis Club Argancy
9	Fête de la Pentecôte	Rugy loisirs
12	InsoLivres - Cluedo	Bibliothèque / Conseil départemental
13	Visite des jardins en Meuse	Comité des maisons fleuries
16	Poissons chats	Amicale de pêche
19	InsoLivres - Jeux de société	Bibliothèque / Conseil départemental
21-23	Concours équitation	ACP Olgy
22	Feu de la Saint Jean	Interassociations
25	InsoLivres - Club de lecture	Bibliothèque / Conseil départemental
28	InsoLivres - « Concert tragique » Jeu de piste grandeur nature suivi d'un apéritif	Bibliothèques partenaires / Conseil départemental
29	Fête des enfants	Ecole Buissonnière
30 juin	Tournoi Laurie créations	Argancy pétanque

Vacances de printemps Centres aérés

- Du 8 au 12 avril 2019
- Du 15 au 18 avril 2019

CIAS de la Rive Droite

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

mairie.argancy@wanadoo.fr

www.argancy.fr



Argancy CAP 2020 est imprimé sur du papier recyclé garanti sans chlore élémentaire.